



Gros problème: menace de mort réitéré, aidez moi svp !

Par **nico080**, le **26/09/2012** à **19:05**

Bonjour,

Je vous expose mon problème: Il y a 2 ans et demie au lycée pro j'étais en bac pro informatique et avec un ami on a envoyé un e-mail à un ancien camarade de classe et le menaçant. Quelques jours plus tard convocation au proviseur du lycée qui nous dis que l'ancien camarade avait porté plainte.

Le soir même on a donc téléphoné a cette personne et s'était finalement son beau père qui souhaitait porté plainte pour lui. On décide donc de lui téléphoner en s'excusant et en lui expliquant que s'était une mauvaise blague et qu'on ne voulait en aucun cas le "frapper"ou autres. Il nous a répondu "je ne veux pas que ça en reste là, j'accepte pas qu'on fasse des choses comme ça"

10 jours plus tard nous avons été revoir le site internet de notre camarade a qui on a fait la mauvaise blague et il y a de nouvelle menace mais ce n'était pas nous qui lui avons envoyé !

1ans plus tard on a été convoqué par la gendarmerie pour faire la déclaration sans soucis le gendarme n'a pas pris l'affaire au sérieux il a bien compris que s'était une mauvaise blague de gamin et nous a dit qu'il n'y aurait pas de suite.

Et il y a 10 jours environ je reçois une lettre du tribunal de grande instance disant que j'étais convoqué pour des fait de "menace de mort réitéré" hors ce n'est pas des menaces de mort qu'on nous lui avons envoyé et depuis les 1ere menace d'il y a 2ans et demie nous avons rien refait et pas eu la moindre nouvelle de notre ancien camarade.

Que faire ? est ce que je risque quelque chose ? dois je prendre un avocat ?

Aidez moi s'il vous plait une simple mauvaise blague a pris tellement d'ampleur que je commence à avoir peur :/